



Commune municipale

2607 Cortébert

## CONVOCAATION

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021**

**A 20.00 HEURES A LA SALLE POLYVALENTE DE CORTEBERT**

### ORDRE DU JOUR

1. Budget 2022
  - a) Discuter et approuver la quotité d'impôt et la taxe immobilière
  - b) Discuter et approuver le budget 2022
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 621'000.00 relatif à la création d'une conduite intercommunale d'alimentation en eau avec la commune de Corgémont
3. Discuter et approuver un prêt de maximum CHF 140'000.00 en faveur des propriétaires de la porcherie de Cortébert pour l'installation d'un laveur d'air
4. Discuter et approuver la vente de l'ancien hangar des pompes pour un montant minimal de CHF 40'000.00 et/ou au plus offrant
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 990'000.00 relatif à l'agrandissement du bâtiment de l'Ecole Secondaire du Bas-Vallon (part de Cortébert ; environ CHF 89'100.00, soit 9% selon la clé de répartition)
6. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation du syndicat de communes de l'Ecole Secondaire du Bas-Vallon – article 2, ajout de l'alinéa 3
7. Prendre connaissance du décompte final relatif au plan d'aménagement du ruisseau des Queues
8. Divers et imprévus

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le règlement mentionné au point 6 est déposé publiquement au secrétariat communal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal auprès du Préfet du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary et auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2, 2560 Nidau (point 6).

Les personnes qui souhaitent obtenir le budget 2022 détaillé peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune ([www.cortebert.ch](http://www.cortebert.ch)).

Le Conseil municipal tient à informer la population que toutes les mesures relatives à la situation sanitaire actuelle seront prises et respectées.

Cortébert, le 12 novembre 2021

Conseil municipal